



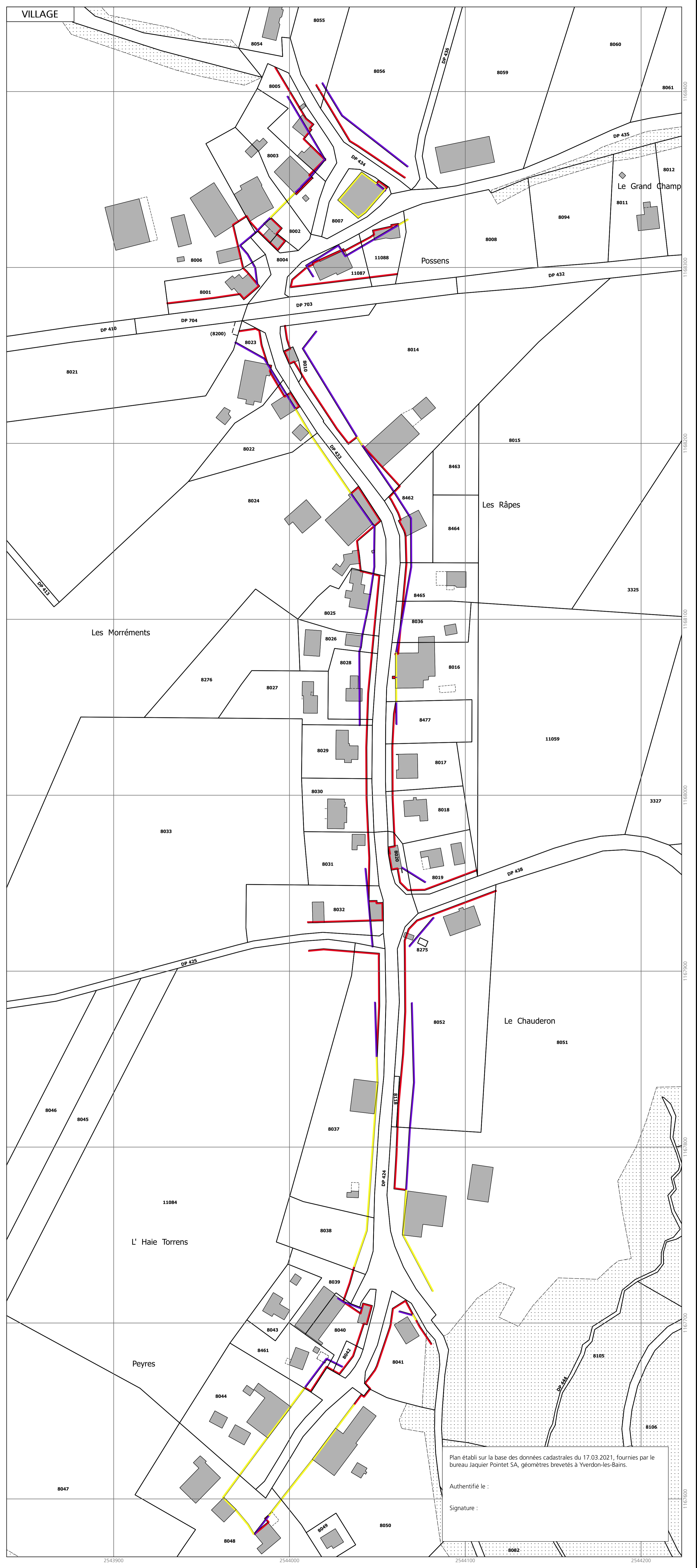
PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL
PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS
LOCALITÉ DE PEYRES-POSSENS

Échelle 1 : 1'000
Mai 2021

Approuvé par la Municipalité		Soumis à l'enquête publique	
dans sa séance du :		du :	
au :		au :	
Le Syndic :	La Secrétaire :	Le Syndic :	La Secrétaire :
Adopté par le Conseil communal		Approuvé par le Département compétent	
dans sa séance du :		Lausanne, le :	
Le Président :	La Secrétaire :	La Cheffe du département :	
Entré en vigueur le :			

Jaquier Pointet SA
Geomètres brevetés
Rue des Héliers 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

- LÉGENDE**
- Limite du plan d'affectation communal
 - Limite des constructions maintenue en vertu des plans fixant la limite des constructions approuvés le 27 janvier 1971 et le 2 avril 1993
 - Limite des constructions nouvelle
 - Limite des constructions radéée (approuvée le 27 janvier 1971 et le 2 avril 1993)



Plan établi sur la base des données cadastrales du 17.03.2021, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.
Authentifié le :
Signature :